

**DECLARATION DU BURKINA FASO A LA 6^{ème} ASSEMBLEE
DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA SUR
L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL
TENUE A ZAGREB (CROATIE)**

du 28 novembre au 02 décembre 2005



Madame la Présidente,

Permettez moi tout d'abord de vous présenter au nom du Burkina Faso, et au nom de ma délégation, toutes mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de cette importante Assemblée. Nul doute que sous votre direction éclairée, nos travaux seront couronnés de succès. Sachez que vous pouvez compter sur le plein appui et la collaboration de ma délégation pour la réussite de votre mission.

Qu'il me soit permis par ailleurs, d'adresser mes sincères remerciements aux autorités de Croatie pour l'hospitalité et l'accueil si chaleureux dont nous avons bénéficié et pour les efforts qu'ils ont déployés pour faire de l'organisation de cette 6^{ème} Assemblée un succès.

**Madame la Présidente,
Distingués délégués,**

La sixième Assemblée des Etats parties intervient un an après le sommet de Nairobi et constitue un cadre privilégié pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action de Nairobi et prendre d'importantes décisions pour assurer sa pleine réalisation.

Une fois encore, mon pays se réjouit des progrès certains réalisés et de la prise de conscience de la Communauté internationale de la menace que représentent les mines pour l'humanité. Aujourd'hui les buts humanitaires poursuivis par la Convention sont largement partagés par les Etats parties et non parties, les organisations non gouvernementales, internationales, ceux de la société civile et même par des groupes armés non étatiques.

Cependant, nous ne devons pas dormir sur nos lauriers car il existe des poches de résistance, et des innocents continuent de payer le prix fort pour avoir marché ou foulé un sol quelque part à travers le monde..

**Madame la Présidente,
Distingués délégués,**

Le Burkina Faso en tant que membre actif du groupe de contact sur l'article 7 voudrait d'une part:

- exhorter les Etats parties à mettre l'accent sur l'universalisation qui doit être une préoccupation fondamentale si nous voulons rallier d'ici l'échéance 2009, les Etats encore réticents et faire de l'universalisation de la Convention une réalité. Les poches de résistance peuvent et doivent être vaincues et acquises

à la cause de la majorité et des nombreuses victimes innocentes des mines antipersonnel.

-et d'autre part, encourager tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à la Convention, en particulier, ceux qui continuent d'employer, de produire ou de détenir des stocks de mines antipersonnel. Mon pays félicite les Etats déjà parties et les encourage à veiller au respect et à la mise en œuvre des dispositions de l'article 7 sur les mesures de transparence afin qu'ensemble, nous puissions réussir **une universalisation qualitative** où, chaque Etat partie **respectera de façon absolue et soutenue ses engagements** vis-à-vis de la convention.

Cette préoccupation nous l'avions déjà exprimée le 28 janvier 2004 lorsque, dans **l'appel de Ouagadougou** lancé par les Etats membres de la CEDEAO réunis à Ouagadougou pour préparer le sommet de Nairobi. Nous disions en effet que: «présenter un rapport de transparence sur la base de l'article 7 est un petit pas pour une administration, mais chaque rapport art 7 est un pas géant pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ». Le respect des dispositions de l'article 7 est le passage obligatoire vers une universalisation qualitative de la Convention.

**Madame la Présidente,
Distingués délégués ;**

A Nairobi, nous avons pris l'engagement ferme d'éradiquer les mines antipersonnel de notre planète à l'échéance 2009. Le Burkina Faso pour sa part s'est résolument engagé dans cette voie et ne ménage aucun effort pour remplir ses obligations. Il est exempt de mines antipersonnel sur toute l'étendue de son territoire. Il n'est ni producteur, ni détenteur, ni utilisateur de mines mais a toujours apporté sa contribution à la réussite de notre cause commune.

Malgré ses contraintes objectives, mon pays participe régulièrement à toutes les rencontres internationales organisées dans le cadre de la lutte contre les mines. Il a organisé en janvier 2004 un séminaire régional sur la mise en œuvre de la Convention dans les pays de la CEDEAO et a toujours pleinement satisfait à ses obligations vis-à-vis de la Convention .Enfin, membre actif du groupe de contact sur l'article 7, il ne ménage aucun effort pour assister les pays de la sous région à respecter leurs engagements vis à vis de la Convention.

Mon pays s'est par ailleurs engagé dans la formation et la professionnalisation d'un personnel rompu aux techniques de déminage et de destruction des stocks. En collaboration avec la France, le Burkina Faso forme chaque année des spécialistes au Centre de Perfectionnement aux Actions Post Conflictuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) de Ouidah au Bénin.

**Madame la Présidente,
Distingués délégués,**

A l'occasion de la sixième Assemblée, le Burkina Faso, par ma voix réaffirme son engagement et sa disponibilité à œuvrer avec la Communauté internationale pour des victoires plus éclatantes afin que le pari que nous avons pris ensemble à Nairobi soit gagné et qu'il n' y ait plus de victimes de mines antipersonnel sur notre planète.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 6^{ème} Assemblée.

Je vous remercie.